



Syngenta à nouveau au pilori



Publicité désagréable pour le géant agro semence Syngenta: la plainte récemment déposée doit convaincre la compagnie du fraude de procès Photo: www.syngenta.com

En 2003, la revue allemande „Der Spiegel“ publiait un article de plusieurs pages sur le fermier Gottfried Glöckner. Entre 1998 et 2002, celui-ci avait réalisé en Hesse plusieurs essais de culture en plein air pour le compte du géant semencier Syngenta. Après récolte, il affourageait le maïs transgénique Bt176 à ses vaches laitières – jusqu’à ce qu’une grande partie de ses vaches décède.

Maïs Bt toxique Dans un premier temps, Glöckner ne voulait pas croire à un lien de causalité entre la mort de ses vaches et l’affouragement de maïs Bt, raison pour laquelle il a fait analyser à ses propres frais les aliments pour animaux, les matières fécales, les urines, de même que le lait et les organes internes des vaches périées. À un moment donné, il est devenu clair à ses yeux que le maïs de Syngenta était responsable de la perte d’une partie de son troupeau bovin. Car la toxine Bt du maïs se retrouvait à de fortes concentrations dans les grains ainsi que dans l’ensilage de maïs, mais aussi sur les pâturages de l’exploitation, où avait été épandu le lisier des vaches.

Négation des risques Il s’ensuivit des négociations avec Syngenta concernant une indemnisation des dommages et un premier versement de 40 000 euros. Syngenta prévoyait de faire des versements supplémentaires à Glöckner, à condition toutefois que celui-ci s’engage à garder le silence sur l’affaire, mais ce dernier a refusé de signer la clause du secret. L’affaire a été alors portée devant un tribunal, procès que Glöckner a perdu. Un des arguments, et non des moindres, étant que Syngenta affirmait que les risques du Bt176 étaient jusqu’alors inconnus en raison de l’absence d’essais d’affouragement.

Une étude interrompue Sept ans plus tard, Glöckner s’est vu remettre le protocole d’un essai d’alimentation portant sur le Bt176 et datant de 1996. Ce protocole prouve à l’évidence que la mort d’une vache est à l’origine de l’interruption de l’essai. Mandataire de l’essai d’alimentation : la société Syngenta ; celle-là même qui lors du procès contre Glöckner avait nié l’existence de tels essais.

Glöckner se défend Le cas sera donc repris: Gottfried Glöckner a en effet porté plainte en début mai contre le directeur de Syngenta, dont le siège est à Bâle, ainsi que contre inconnu auprès des parquets de Bâle, Francfort et Hanau. Glöckner a



Point de vue

Il existe partout dans le monde des rapports relatant des dommages provoqués par les applications de biotechnologie agricole : organes internes endommagés, troubles de la fécondité des animaux, malformations, avortements ; ces dommages sont essentiellement consécutifs à l’affouragement de soja ou de colza transgénique. On connaît aussi des dommages causés à l’environnement, des malformations de nouveaux-nés ainsi que la présence de résidus dans le lait maternel en raison de l’utilisation excessive du glyphosate, l’herbicide le plus utilisé au monde, spécialement dans les cultures de plantes génétiquement modifiées.

Un des cas les plus graves date de l’année 2000 et a eu pour cadre la ferme de Gottfried Glöckner, un paysan de Wölfersheim dans le land allemand de Hesse. Ce paysan s’était soigneusement informé sur la nouvelle technologie ; enthousiasmé, il était devenu le premier fermier « génétique » d’Allemagne.

Glöckner a cultivé du maïs transgénique de la société Syngenta. Plus il en affourageait à ses animaux, plus ceux-ci tombaient malades : vaches malades ou périées, malformations ; toute la gamme ! Dans un premier temps, Syngenta lui a versé des indemnités. Mais lorsque le paysan a refusé de se taire et de maintenir le secret sur ces incidents, Syngenta a cessé de lui verser des indemnités.

Armé de nouvelles preuves, Glöckner reprend ces jours le combat. Le 3 mai, il a déposé une nouvelle plainte en dédommagement contre Syngenta à Bâle et à Francfort. Et cette fois, ses chances de gagner sont réelles.

Urs Hans, paysan et Conseiller cantonal (Grüne, ZH)

Lettre circulaire

Feuille d'information

de l'Appel de Bâle contre le génie génétique

(abonnement inclus
dans la cotisation de membre)
21ème année, no 137

Date: 14.6.2012

Publication: 6 x par an

Basler Appell gegen Gentechnologie
Murbacherstrasse 34
Case postale 27, 4013 Bâle
Tél. 061 692 01 01
Fax 061 693 20 11

info@baslerappell.ch
www.baslerappell.ch
CCP 40-26264-8



Comptes annuels

L'assemblée générale du 18 avril a approuvé les comptes annuels de l'association à l'unanimité. En dépit d'efforts rigoureux d'économie, l'exercice se termine sur un léger déficit. Les recettes des cotisations, mais également des dons sont restées inférieures aux attentes. Nous nous réjouissons d'autant plus de chacun de vos dons durant l'année en cours et vous en remercions par avance cordialement !

Comptes annuels 2011

Frais de personnel /	
administration / location	73'500.-
Campagnes /	
travail grand public	36'500.-
Circulaire AHA! /	
revue de presse	31'500.-
Total des dépenses	141'500.-
Cotisations des membres	80'200.-
Abonnements AHA! /	
revue de presse	11'800.-
Dons	47'100.-
Total des recettes	139'100.-

Bilan 2011

Liquidités	71'300.-
Actifs transitoires	800.-
Total des actifs	72'100.-
Passifs transitoires	43'700.-
Fonds de fonctionnement	
(fonds propres)	30'800.-
Excédent des dépenses 2011 -	2'400.-
Total des passifs	72'100.-



été soutenu par l'organisation «Public Eye on Science» et par l'Appel de Bâle contre le génie génétique. Le reproche justifié fait à Syngenta est que l'entreprise avait tu d'importants résultats d'étude et s'était sciemment rendue coupable de faux témoignage ; selon Christoph Palme, l'avocat de Glöckner établi à Tübingen, cela constitue une fraude à l'égard du juge.

Silence de Syngenta Palme veut que l'on analyse aussi le rôle des autorités d'homologation, raison pour laquelle plainte a également été déposée contre inconnu. Les autorités avaient-elles connaissance de l'étude, ou ses résultats lui avaient-ils également été cachés ? Le jour du dépôt de la plainte, Syngenta s'est drapée dans le silence.

En raison de la confiance qu'il faisait au génie génétique et suite à son combat contre Syngenta, Gottfried Glöckner n'a pas seulement perdu ses vaches, mais aussi son exploitation. Ces nouvelles preuves, nous l'espérons, devraient lui valoir un dédommagement correct.

Europe : Des disséminations quasi inexistantes

Le nombre d'essai de culture de plantes génétiquement modifiées en plein air continue de baisser, en Allemagne mais aussi en Europe. Jusqu'à présent, seules 41 demandes de culture en plein air de plantes génétiquement modifiées (PGM) ont été déposées auprès de l'autorité UE compétente. Les trois quarts des essais prévus pour 2012 seront réalisés en Espagne (30) ; les autres se répartissent entre huit autres pays, dont la Suède (3), la Hongrie (2) et l'Allemagne (1). Comme l'année passée, la France et l'Italie resteront sans cultures de PGM en plein air. La plupart des demandes de dissémination portent sur trois types de cultures : maïs (14), coton (12) et betterave sucrière (7).

Le Conseil fédéral entend prolonger le moratoire

A la mi-mai, le Conseil fédéral a publié sa prise de position sur la motion Ritter: Le gouvernement suisse accepte la motion et recommande de proroger l'actuel moratoire interdisant l'utilisation de PGM dans l'agriculture suisse et encore valable jusqu'en novembre 2013. Il entend par là donner au Parlement le temps d'analyser les résultats du programme national de recherche PNR 59.

Des directives concernant la coexistence entre les diverses formes de culture sont actuellement en cours d'élaboration dans le cadre de la loi fédérale sur l'application du génie génétique au domaine non humain (Loi sur le génie génétique, LGG). Cette réglementation devra elle aussi être attentivement analysée par le Parlement. L'Appel de Bâle contre le génie génétique continue à réclamer une interdiction générale de culture et d'utilisation d'organismes génétiquement modifiés dans notre pays, car une telle coexistence entre les cultures conventionnelles, biologiques et transgéniques y est impossible vu l'exiguïté de notre territoire. Nous saluons par conséquent la prorogation du moratoire, même si ce n'est là qu'un petit sursis. Pour la Suisse, la seule solution logique est en effet une interdiction à long terme de la culture de plantes utilitaires transgéniques.

Au Palais fédéral, à Berne, le voyant pour les plantes génétiquement modifiées est au rouge.

Le moratoire sur le génie génétique devrait une nouvelle fois être prorogé. (Photo: www.parlament.ch)